Lille : Trop de peines de prison non exécutées

03/02/2011 à 12h45

Le garde des Sceaux a annoncé un plan national d'exécution des peines pour les TGI dans lesquels on observe le plus grand nombre de peines d'emprisonnement non exécutées. Lille fait partie des tribunaux visés par la Chancellerie.

Que ce soit à Boulogne-sur-Mer ou à Lille, le garde des Sceaux, Michel Mercier, estime que trop de peines d'emprisonnement prononcées ne sont finalement pas exécutées.

Nous devons aller au bout de la décision de justice, a récemment estimé le ministre. Encore beaucoup trop de peines sont inexécutées. Cette situation n'est pas acceptable, elle fait perdre son sens et sa crédibilité à la décision de justice, tant pour les condamnés que pour les victimes.»

Résultat : un plan national d'exécution des peines va être mis en place pour 14 tribunaux de grande instance français dont celui de Lille. Il a pour but, selon la Chancellerie, d'aider ces juridictions à résorber le stock de peines encore non exécutées, à améliorer les délais de mise à exécution des peines et plus largement à mettre en oeuvre les orientations réaffirmées en matière d'exécution et d'aménagement des peines.[…]

Nord Éclair